

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**
MERCREDI 10 FÉVRIER 2021 –14H00

COMPTE-RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 37 / Nombre d'absents : 62 / Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 40
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix février, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents :

CLÉ 1 : LEVASSEUR Dominique (suppléant de Monsieur LE CARVENNEC Éric), REIG-HAMELIN Françoise.
CLÉ 2 : PORTIER Jean Yves.
CLÉ 3 : COUPARD Gilbert, LEVESQUE Michel, QUELLIER Serge.
CLÉ 4 : BELLON Gilles, LAIGRE Agnès (Suppléante de Monsieur PRIEUR Jérôme).
CLÉ 5 : DIAZ Ramon, HAMELIN Francis, LEVENEZ Yannick, MOUSSET Denis, QUEROLLE Marc.
CLÉ 6 : BRIONNE Paul.
CLÉ 7 : AUVRAY Éric, POUSSIN Pascal.
CLÉ 8 : EL KHALEDI Amale, LEROUX Gérard.
CLÉ 9 : CHALLIER Philippe.
CLÉ 10 : LEROUX Henri.
CLÉ 11 : BIGEON Daniel, FÉRARD Pierre, FOURRÉ Gérard, LOUVEL Michel, ROULLEAUX Éric.
CLÉ 12 : MARIE Jean-Louis.

Urbain : AUVRAY Philippe, BELLENGER Michel, COUSIN Didier, DEMONCHEAUX Didier, HAUTON Charles, LEROYER Rémi, RAULT Benoît, SURCIN Bernard.

CUA : COUSIN Patrick, LARCHEVEQUE Jérôme, TAFFOREAU Dominique (Suppléant de Monsieur LURCON Gérard).

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs : Thierry AUBIN, Christian BAILLIF, Jean-Philippe BALLOT, Philippe BLOTTIERE, Olivier BOULAY, Huguette BRIFFAULT, Lydia BUSSY-BOITEUX, Valérie CHESNEL, Pierre CHIVARD, Hubert CHRISTOPHE, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Michel COUSIN, Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS, Jean-Noël DENIS, Benoît DUBREUIL, Jacques DUPERRON, Claude FÉROUELLE, Jocelyne FOSSÉ, Roland FOUCHER, Michel GANDIN, Sylvain GAUDIN, Frédéric GILLET, Roland GIRARD, Louis HAMEL, Frédéric HARDY, Christian HUMBERT, Jean-Claude LALANDE, Michel LAMY, Hélène LARUE, Jean LECLERC, Jean-Luc LEMERCIER, Gérard LEMOINE, Sylvain LÉONI, Jean-Pierre MARTIN, Jacques MAUSSIRE, Arnaud MEILHAC, Bernard MÉSENGE, Jean-Michel OLIVIER, Gérard PIERRE, Marie-Paule PORTIER, Alain RETOUR, Dominique RIPAUD, Damien ROGER, Sylvie THIEULENT, Philippe TIRARD, Louis TOQUÉ, Benoît TREUIL, Paul VINET

Les pouvoirs :

Monsieur Nicolas BOUCHÉ a donné pouvoir à Madame Amale EL KHALEDI.
Monsieur Marc CARRÉ a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHALLIER.
Monsieur Frédéric BITTARD a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHALLIER.

Étaient présents hors comité syndical : Messieurs : Thierry POULEN, Trésorier d'Alençon, Claude MORIN, conseiller du Président.

Présents en distanciel : Mesdames et Messieurs, Jacky ALLEAU, Frédéric BITTARD, Isabelle BRANCOURT, Christian CHARLES, Marie-Françoise FROUEL, Alain LIMANTON (suppléant de Monsieur Armand KAYA), Christophe LECAT, Dominique MARCHAND, Jean-Pierre MARIE, Denis ROBILLARD, Didier VIECELI.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON.

Le Président accueille les membres du comité syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Il salue la présence de Monsieur POULEN, Trésorier d'Alençon et le remercie. Il précise qu'aucune question écrite n'a été reçue. Monsieur Charles HAUTON est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-**rendu de l'assemblée générale du 09 décembre 2020** (vote) ;
2. Modification de la composition de la commission consultative énergie Orne (vote) ;
3. **Modification de l'annexe n° 1 aux statuts du Te61 (vote) ;**
4. **Formalisation de l'adhésion au syndicat mixte « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (A.GE.DI) ;**
5. Tarification 2021 du prix du gaz naturel de la station GNV (vote) ;
6. Mise à jour des conditions financières pour les extensions de réseaux (vote) ;
7. Approbation des comptes administratifs 2020 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - f. Budget annexe GNV (vote) ;
 - g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
8. Approbation des comptes de gestion 2020 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - f. Budget annexe GNV (vote) ;
 - g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
9. Affectation des résultats 2020 :
 - a. Budget principal (vote) ;
10. Vote des budgets primitifs 2021 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
 - e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard-en-Perche (vote) ;
 - f. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - g. Budget annexe GNV (vote) ;
 - h. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
11. Affaires et questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 09 décembre 2020 (vote)

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2020 transmis à chaque délégué du comité syndical par courriel le 15 décembre 2020. Le comité syndical approuve, à l'unanimité, ce compte-rendu.

2. Modification de la composition de la Commission Consultative Énergie Orne (CCEO) (vote)

Le Président rappelle que la composition de la CCEO a été approuvée par le comité syndical lors de l'assemblée générale du 09 décembre 2020. Elle se compose de quinze représentants d'EPCI et de quinze représentants du Te61. L'EPCI « Domfront-Tinchebray Interco » n'ayant pas élu de représentant à cette date, son Président, Monsieur Bernard SOUL, avait alors été désigné par défaut. L'EPCI a nommé son délégué, Monsieur Jean-Yves PRIEUR, lors du conseil communautaire en date du 10 décembre 2020. Le Président demande au comité syndical l'autorisation de mettre à jour la délibération susdite.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de prendre acte de la délibération de « Domfront Tinchebray Interco » et d'autoriser la modification de la délibération.

3. Modification de l'annexe numéro 1 aux statuts (vote)

Le Président expose à l'assemblée que l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2020 (N° NOR 1122-20-10-085) fixe la liste des communes relevant du régime d'aides à l'électrification rurale à compter du 1^{er} janvier 2021. Il précise que cette classification est basée sur la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) qui permet d'effectuer les travaux d'électrification. Cette taxe est reversée directement soit au Te61 (communes rurales) soit à Enedis (communes urbaines). Cette liste est remise à jour à chaque renouvellement de mandat municipal.

Suite à cet arrêté, les communes citées ci-dessous sont concernées par un changement de régime :

- Valframbert passe en régime urbain
- Athis-Val-de-Rouvre et Messei passent en régime rural
- Domfront-en-Poiraise, Bagnoles de l'Orne Normandie, La Ferté-Macé et Tinchebray-Bocage sont en régime « mixte » (Urbain et rural).

Questions de l'assemblée :

Patrick COUSIN : Les communes de la première couronne d'Alençon (CUA) sont-elles aussi concernées par un changement de régime ?

Cédric THOMAS : les communes de la périphérie d'Alençon n'ont pas changé de régime, le zonage à part Valframbert n'a pas changé sur le territoire de la CUA (communauté urbaine d'Alençon).

Paul BRIONNE : Pour les communes en régime « mixte », comment fonctionne la répartition de la taxe ?

Philippe AUVRAY : un prorata est réalisé sur les communes mixtes, exemple de la commune de « Tinchebray-Bocage » : la commune urbaine « Tinchebray » conserve sa TCCFE en revanche elle reverse la TCCFE des communes rurales de son territoire au Te61.

Le Président demande au comité syndical l'autorisation d'actualiser l'annexe n° 1 des statuts.

Le comité syndical approuve à l'unanimité, la modification de l'annexe n° 1 des statuts selon la liste présentée.

4. Formalisation de l'adhésion au syndicat mixte « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.DI) (vote).

A.GE.DI est un syndicat mixte ouvert. Ce syndicat permet d'utiliser les plateformes multi-services numériques pour la télétransmission des actes au contrôle de légalités (protocole ACTES), la mise en œuvre de la signature électronique et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics. Suite au renouvellement des instances d'A.GE.DI et à la modification de leurs statuts, le Président explique qu'il est demandé au Te61 de formaliser son adhésion. Il rappelle que le représentant du Te61 est Monsieur Charles HAUTON.

Après cet exposé, le Président demande aux membres présents d'approuver l'adhésion à AGEDI. Le comité syndical, approuve à l'unanimité, l'adhésion au syndicat A.GE.DI.

5. Tarification 2021 du prix du gaz de la station Gaz Naturel Véhicules (vote).

Le Président rappelle que la station bioGaz Naturel Véhicules (bioGNV) a été mise en service en octobre 2019. La station, située sur le parking de la maison de l'énergie, répond à plusieurs objectifs :

- Soutenir une solution de mobilité durable complémentaire à la mobilité électrique,
- Décarboner la flotte de véhicules du Te61 qui se compose de 3 véhicules électriques et de 5 GNV,
- Permettre aux acteurs locaux (entreprises, collectivités) de bénéficier de cette station (par système de partenariat),
- Promouvoir ce carburant encore méconnu en France (fonction pédagogique pour la maison de l'énergie).

Philippe AUVRAY explique à l'assemblée que la ville et la communauté urbaine d'Alençon devraient signer prochainement le partenariat pour utiliser la station GNV (un potentiel de 28 véhicules). La Croix-Rouge d'Alençon s'est également rapprochée du Te61. La station commence à fonctionner.

Au niveau régional l'objectif à terme est de faire un schéma avec des stations accessibles publiquement sur les grands axes stratégiques. Le Président précise que ce projet est actuellement au stade de l'étude.

Au niveau du prix d'avitaillement :

Par délibération du 12 juin 2019, le comité syndical a autorisé le Président à rédiger une convention fixant les conditions d'utilisation de la station Gaz Naturel Véhicules du Te61 pour les besoins d'avitaillement des véhicules de chaque structure partenaire. Le prix mentionné dans cette convention a été fixé à 1.10 € HT/kg pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020. Le Président demande l'autorisation au comité syndical de reconduire le prix du kg consommé à 1.10 € HT/kg, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Il souligne la volonté de reconduire ce tarif afin de conserver un aspect promotionnel auprès des éventuels partenaires.

Cyril WINTENBERGER explique que le coût de revient est supérieur au prix proposé par le Te61, il serait de l'ordre d'1,20 €/1,30 € HT/kg.

Le Président demande également au comité syndical l'autorisation de donner pouvoir au bureau syndical pour fixer le prix d'avitaillement pour les périodes suivantes.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, approuvent à l'unanimité la tarification 2021 à 1,10 € HT le kg et autorisent le bureau syndical à fixer le prix pour les périodes suivantes.

6. Mise à jour des conditions financières pour les extensions de réseaux (vote).

Le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre du nouveau contrat de concession, que pour les projets publics d'extension de réseaux (collectivité), le Territoire d'Énergie Orne bénéficie des dotations du FACE pour les communes reversant 100 % de la TCCFE. C'est pourquoi le Te61 apporte une aide financière à hauteur de 80% pour ces communes rurales.

Actuellement, les communes urbaines reversant la TCCFE ne bénéficient que de 50 % d'aides du Te61. Le Président propose d'augmenter cette participation de 50 % à 80 % pour toutes les communes reversant 100% de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité). Cette harmonisation avec le montant alloué aux communes rurales vise à garantir une égalité de traitement entre les collectivités qui reversent 100 % de la TCCFE au Te61. Après cet exposé, le Président demande au comité syndical de bien vouloir approuver cette mise à jour des conditions financières pour les extensions de réseaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent les nouvelles modalités financières.

7. Approbation des comptes administratifs 2020 (vote) :

Le Président dresse le bilan des comptes administratifs pour l'année 2020. Il précise que les détails ont été envoyés en annexe de la note explicative.

a) Budget principal : dépenses de fonctionnement

CHAPITRE		RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020
011	Charges à caractère général	532 507,83 €	577 141,44 €
012	Charges de personnel	1 010 142,02 €	1 217 117,78 €
014	Atténuation de produits		
65	Autres charges de gestion courante	1 016 848,29 €	677 347,54 €
66	Charges financières	20 243,85 €	14 976,94 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	7 805,64 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		2 583 741,99 €	2 494 389,34 €
023	Virement à la section investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre	320 097,21 €	408 280,01 €
TOTAL DES DÉPENSES		2 903 839,20 €	2 902 669,35 €

a) Budget principal : recettes de fonctionnement

CHAPITRE		RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020
013	Atténuation de charges	559,00 €	3 923,60 €
70	Produits de services	23 400,00 €	30 600,00 €
73	Impôts et taxes	5 072 139,59 €	5 239 160,96 €
74	Dotations subventions	1 512 853,46 €	1 190 161,65 €
75	Autres produits de gestion	0,92 €	2,76 €
76	Produits financiers	0,28 €	- €
77	Produits exceptionnels	248 960,41 €	219 762,68 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		6 857 913,66 €	6 683 611,65 €
042	Opérations d'ordre de transfert	131 388,40 €	135 400,24 €
043	Opérations d'ordre		
TOTAL DES RECETTES		6 989 302,06 €	6 819 011,89 €

Ligne 73 « Impôt et taxe » : correspond à la TCCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité)

Ligne 73 : « Dotations subventions » : correspond notamment à la redevance « R1 » reversée par Enedis pour le fonctionnement du syndicat qui est basée sur la longueur du réseau selon le département de l'Orne.

Ligne 77 : « produits exceptionnels » : récupération du cuivre et pénalités des entreprises.

a) Budget principal : **dépenses d'investissement**

CHAPITRE	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020
020 Dépenses imprévues	- €	- €
040 Opérations ordre de transfert	131 388,40 €	135 400,24 €
041 Opérations patrimoniales	2 528 476,79 €	- €
16 Emprunts et dettes assimilées	150 912,04 €	113 151,23 €
20 Immobilisations corporelles	18 795,93 €	39 901,79 €
204 Subventions d'équipement	257 065,80 €	424 484,95 €
21 Immobilisations corporelles	215 539,01 €	90 214,92 €
23 Immobilisations en cours	15 933 441,94 €	11 591 611,42 €
Travaux	15 751 353,59 €	11 498 376,37 €
Maison de l'énergie	182 088,35 €	93 235,05 €
261- Participations à la SEM et Méthagri	10 000,00 €	10 000,00 €
2762 Créances sur transfert		
276358 Subventions budgets annexes	490 030,00 €	80 000,00 €
4581 Opérations Télécom et éclairage délégation	2 491 460,02 €	1 561 333,60 €
45811082 Radars pédagogiques	18 576,11 €	6 732,00 €
4581 Programmes urbains		42 309,82 €
45 Transfert compétence éclairage public	1 516 719,63 €	1 141 296,96 €
TOTAL	23 762 405,67 €	15 236 436,93 €

Ligne 16 : emprunts et dettes assimilées : correspond aux emprunts des anciens syndicats primaires.

a) Budget principal : **recettes d'investissement**

CHAPITRE	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2020
001 Solde exécution		
021 Virement section de fonctionnement		
040 Opérations ordre de transfert	320 097,21 €	408 280,01 €
024 Produits de cessions		
041 Opérations patrimoniales	3 065 924,04 €	- €
10 Dotations fonds divers	2 098 339,60 €	1 963 793,12 €
10222 FCTVA	230 947,71 €	271 358,23 €
1068 Excédent de fonctionnement	1 867 391,89 €	1 692 434,89 €
13 Subventions d'investissement	12 227 295,53 €	9 438 591,73 €
FACE	10 162 943,53 €	7 100 284,33 €
R2	2 060 352,00 €	2 173 590,00 €
Autres subventions	4 000,00 €	164 717,40 €
16 Emprunts	0,01 €	- €
21 Subventions d'investissement		
23 Immobilisations en cours		
27 Autres immobilisations financières	2 613 411,04 €	- €
4582 Opérations Télécom et éclairage délégation	1 506 705,37 €	1 258 471,29 €
45821082 Radars pédagogiques	12 398,51 €	12 909,60 €
4582 Transfert compétence éclairage public	914 638,25 €	1 443 307,66 €
TOTAL	22 758 809,56 €	14 525 353,41 €

a) Budget principal : résultats

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	2 902 669,35 €	6 819 011,89 €	15 236 436,93 €	14 525 353,41 €
Résultat 2020		3 916 342,54 €	711 083,52 €	
Excédent N-1		11 183 786,53 €		3 639 881,11 €
Résultat cumulé		15 100 129,07 €		2 928 797,59 €

b) Budget annexe bornes : fonctionnement

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT BUDGET BORNES			
	FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES	
Électricité	39 735,09 €	16 447,37 €	Recharges
Maintenance et réparation	171 449,87 €	81 410,50 €	Participations Collectivités
Frais bancaires	46,65 €	0,45 €	Centimes de TVA
Amortissements	60 173,81 €	5 964,40 €	Remboursement sinistre
		169 245,00 €	Virement du budget principal
	271 405,42 €	273 067,72 €	
Résultat 2020		1 662,30 €	
Déficit/Excédent N-1		146,96 €	
Résultat cumulé		1 809,26 €	

Dépenses de fonctionnement : Le chapitre maintenance comprend la maintenance 2020 et une partie de la maintenance 2019 à hauteur de 49 815,20 €

Recettes de fonctionnement : participations des communes pour 81 410,50 € et vente de badges et recharges pour 16 447 €. Un virement du budget principal est nécessaire pour équilibrer le service. Ce virement important s'explique par la comptabilisation des immobilisations pour la première fois et le paiement de la maintenance de 2019 en 2020.

Philippe AUVRAY explique que ce budget est déficitaire à hauteur de 170 000 €. Ce déficit est mesuré car les communes participent au fonctionnement, contrairement à d'autres syndicats. Le prix de 2.50 € est attractif pour la population. En revanche il précise que si de nouvelles bornes équipées de « supers chargeurs » sont mises en place, les coûts des cotisations seront à revoir. Ces points sont actuellement à l'étude. Les pouvoirs publics encouragent le déploiement de bornes de recharge mais dans les faits cela reste très coûteux, ce qui explique pourquoi peu d'investisseurs privés se lancent sur ce marché actuellement.

Questions de l'assemblée :

Agnès LAIGRE : Est-ce que le Te61 va faire l'équilibre en apportant une subvention pour les années à venir ?

Phillipe AUVRAY : Nous sommes obligés d'apporter cet équilibre sinon ce service ne pourrait plus fonctionner. Le syndicat choisit de proposer ce service à la population.

Agnès LAIGRE : dans les années à venir les utilisateurs verront ils le coût de la recharge augmenter ?

Phillipe AUVRAY : Les tarifs ont été uniformisés par rapport à la Normandie, ce qui a donné un prix de 2.50€. Pour le moment, le syndicat d'énergie peut supporter le déficit.

Intervention Claude MORIN : Les bornes de recharge coûtent de l'argent mais elles en rapportent également. Cela permet de développer le tourisme et l'attractivité du territoire : installation des entreprises, emplois générés...etc. Dans l'Orne, compte tenu de la population, il y a eu un effort considérable de fait, c'est à saluer. Le service public rendu à la population est de qualité.

b) Budget annexe borne : investissement

RÉSULTATS 2020 EN INVESTISSEMENT BUDGET BORNES			
INVESTISSEMENT			
	DÉPENSES	RECETTES	
		440 314,99 €	Excédent 2019 (1068)
Branchement	1 085,40 €	64 821,74 €	Subventions
		60 173,81 €	Amortissements
Total	1 085,40 €	565 310,54 €	Total
Résultat 2020		564 225,14 €	
Déficit/Excédent N-1	492 506,99 €		
		71 718,15 €	
Reste à réaliser	30 000,00 €		
Résultat cumulé		41 718,15 €	

Subventions :

ADEME : 44 747,73 €

DSIL : 5 390,69 €

ADVENIR : 13 506 €

Collectivité : 1 177,32 €

Les subventions Leader pour un montant de 52 000 euros seront versées en 2021.
Le programme « déploiement des bornes », initialisé en 2015, sera ainsi terminé.

c) Budget annexe chaufferie bois Rânes

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET CHAUFFERIE RÂNES					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	9 055,36 €	7 226,63 €		20 722,84 €	72 999,22 €
Résultat 2020	- 1 828,73 €				52 276,38 €
Déficit/Excédent N-1		1 829,29 €			42 823,88 €
			Résultat		95 100,26 €
			RAR		
Résultat cumulé		0,56 €			95 100,26 €

Recettes d'investissement :

ADEME : 30 016,80 €

Conseil départemental : 9 000 €

Participation de Rânes : 3 982,42 €

Avance du budget principal : 30 000 €

Dépenses d'investissement :

Solde chaufferie : 9 435,72 €

Clôture : 1 095,98 €

Emprunt : 10 191,14 €

En « fonctionnement dépenses » sont comptabilisés les fournitures de gaz et de plaquette bois (7 148,82 €), la maintenance (978 €), l'achat d'un panneau (228 €) et les intérêts (700,54 €).

En « fonctionnement recettes » apparaissent la participation de la collectivité (5 680,95 €), la régularisation des centimes de TVA (0,68 €) et le virement du budget principal pour 1 545 €.

Le Président précise qu'un rapport d'activité sera réalisé par le Te61 pour chaque chaufferie. Cela permettra à chaque collectivité de récolter des données précises sur son installation.

d) Budget annexe chaufferie bois Tourouvre-au-Perche

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET CHAUFFERIE TOUROUVRE					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	- €	35 000,00 €		15 700,00 €	134 743,20 €
Résultat 2020		35 000,00 €			119 043,20 €
Déficit/Excédent N-1		0,46 €			9 382,32 €
			Résultat		128 425,52 €
			RAR	50 250,00 €	
Résultat cumulé		35 000,46 €		78 175,52 €	

→ SUBVENTION ADEME

Fonctionnement recettes : virement de 35 000 € du budget principal,

En investissement dépenses : apparaissent les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 12 280 € et l'étude géotechnique pour 3 420 €.

Le Président indique qu'il s'agit toujours du stade de l'étude, la chaufferie devrait être mise en place pour la prochaine saison de chauffe.

e) Budget annexe PCRS

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	750,00 €	750,00 €		- €	- €
Résultat 2020		- €			- €
Déficit/Excédent N-1		- €			131 364,00 €
			Résultat		131 364,00 €
			RAR		
Résultat cumulé		- €		131 364,00 €	

La seule dépense est le paiement de la maintenance du logiciel. Un virement de 750 € a été fait pour équilibrer cette dépense.

f) Budget annexe station GNV

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET GAZ NATUREL VÉHICULE					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	10 512,33 €	10 514,50 €		- €	65 000,00 €
Résultat 2020		2,17 €			65 000,00 €
Déficit/Excédent N-1		0,43 €			41 179,20 €
			Résultat		106 179,20 €
			RAR		
Résultat cumulé		2,60 €		106 179,20 €	

Fonctionnement :

Dépenses : Fourniture de gaz pour 4 746 € - Maintenance et intervention 2019 et 2020 pour 5 764,72 € : le Président précise que ces coûts sont élevés mais cela nécessite de la technologie (compression du gaz notamment). Plus il y aura de véhicules et de débits, plus il y aura de recette.

Recettes : Recettes des utilisateurs pour 3 644,50 € et virement du budget principal à hauteur de 6 870 €.

g) Budget annexe photovoltaïque

Le Président précise que ce budget annexe concerne le projet d'Argentan et de Mortagne-au-Perche et non pas le projet de Colonard-Corubert (qui est au budget principal). Projets sur les toitures du Carré du Perche et de la piscine à Mortagne-au-Perche.

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	0,32 €	1 500,00 €		1 161,60 €	50 000,00 €
Résultat 2020		1 499,68 €			48 838,40 €
Déficit/Excédent N-1		0,17 €			875,84 €
			Résultat		49 714,24 €
			RAR		
Résultat cumulé		1 499,85 €		49 714,24 €	

Dépenses de fonctionnement : régularisation centimes de TVA

Dépenses d'investissement : frais Médialex pour consultation

Recettes de fonctionnement et d'investissement : avances du budget principal

Bernard SURCIN : Quelle surface représentent ces panneaux ?

Cyril WINTENBERGER : Carré du perche : surface plate 1000 m²

Piscine 700 m² net disponibles

Il y a également un projet pour la maison des entreprises, en revanche la surface étant plus importante les tarifs de rachats sont à étudier plus spécifiquement.

Philippe AUVRAY précise que le minimum est au moins 200m². Sur chaque dossier le Te61 réalise une étude de faisabilité via un bureau d'étude, celles-ci coûtent environ 3000 euros. Il faut que le dossier présenté soit intéressant avant de lancer une étude.

Gilles BELLON : il y a un projet de gendarmerie à côté de Gacé, le Te61 a-t-il été sollicité ?

Philippe AUVRAY : Non nous n'avons pas été sollicité pour ce projet. Il précise qu'à l'heure actuelle c'est davantage le Te61 qui va démarcher les projets.

Marie-Françoise FROUEL (visioconférence) : quelle est le minimum requis de la surface pour un bâtiment ? La question réponse a été apportée précédemment.

Après avoir dressé le bilan du compte administratif 2020, Philippe AUVRAY demande à Monsieur Michel LESVEQUE de prendre sa place afin de présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Président se retire de la salle.

Monsieur Michel LEVESQUE demande à l'assemblée de délibérer pour chaque compte administratif, comme résumé ci-dessous :

Approbation des comptes administratifs 2020 :

- Budget principal (vote) ;
- Budget annexe bornes (vote) ;
- Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
- Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
- Budget annexe PCRS (vote)
- Budget annexe GNV (vote) ;
- Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité les comptes administratifs 2020. Monsieur Philippe AUVRAY rejoint la salle et remercie Monsieur LEVESQUE avant de reprendre la présidence de la séance.

8. Approbation des comptes de gestion 2020 (vote)

Monsieur Philippe AUVRAY donne la parole à Monsieur Thierry POULEN, trésorier d'Alençon.

Thierry POULEN indique que tout a été travaillé en amont et contrôlé, il n'apporte pas de remarques particulières.

Le Président demande au comité syndical d'approuver les comptes de gestion suivants :

- a. Budget principal (vote) ;
- b. Budget annexe bornes (vote) ;
- c. Budget annexe chaufferie bois Rânes (vote) ;
- d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
- e. Budget annexe PCRS (vote) ;
- f. Budget annexe GNV (vote) ;
- g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité les comptes de gestion tels que présentés.

9. Affectation des résultats au budget principal

a) Affectation des résultats au budget principal

RÉSULTATS 2020 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	2 902 669,35 €	6 819 011,89 €		15 236 436,93 €	14 525 353,41 €
Résultat 2020		3 916 342,54 €		711 083,52 €	
Excédent N-1		11 183 786,53 €			3 639 881,11 €
			TOTAL RAR	30 952 796,00 €	26 501 395,00 €
			Résultat RAR	4 451 401,00 €	
Résultat cumulé		15 100 129,07 €		- 1 522 603,41 €	(besoin de financement à prévoir au 1068)
	Excédent à reporter au 002 pour 2021				
	13 577 525,66 €				

Monsieur le Président rappelle que l'application de la M14 fait obligation aux collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021 s'élevant à 15 100 129.07 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 1 522 603.41 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 13 577 525.600 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité l'affectation des résultats au budget principal.

10. Vote des budgets primitifs

Philippe AUVRAY laisse la parole à Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, vice-président en charge des finances pour la présentation des budgets primitifs.

a. Budget principal

Monsieur LARCHEVEQUE présente et détaille le budget investissement qui se résume comme suit ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	20 058 032 €	60 238 712 €
RECETTES	20 058 032 €	60 238 712 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget principal.

b. Budget annexe bornes assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	257 200 €	803 674 €
RECETTES	257 200 €	803 674 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe bornes.

c. Budget annexe chaufferie bois Rânes assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	21 807€	179 082.26 €
RECETTES	21 807 €	179 082.26 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif annexe chaufferie-bois de Rânes.

d. Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	35 000.46 €	627 250 €
RECETTES	35 000.46 €	627 250 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget annexe de la chaufferie bois de Tourouvre au Perche.

e. Budget annexe chaufferie bois Rémalard-en-Perche assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	Néant	48 250 €
RECETTES	Néant	48 250 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe de la chaufferie bois Rémalard-en-Perche.

f. Budget annexe PCRS assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	12 918 €	136 782 €
RECETTES	12 918 €	136 782 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe PCRS.

g. Budget annexe GNV assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	13 510 .60 €	106 179 .20 €
RECETTES	13 510 .60 €	106 179.20 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe GNV.

h. Budget annexe photovoltaïque assujetti à la TVA 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	2 000 €	300 000 €
RECETTES	2 000 €	300 000 €

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe photovoltaïque.

11. Affaires et questions diverses :

Adhésion à de nouvelles compétences de la FNCCR

Philippe AUVRAY expose le fait que le Te61 adhère actuellement à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour une cotisation annuelle de 49 000 €. Il précise que cette cotisation ne fonctionne uniquement que pour les prestations liées à la compétence d'AODE (électricité). Aujourd'hui pour les besoins de fonctionnement des services il est proposé d'adhérer à de nouvelles options :

- Transition énergétique : coût 2518 € / an

Les sujets liés à la transition énergétiques sont complexes et mouvants. Le Te61 a besoin de s'appuyer sur la FNCCR pour effectuer cette veille juridique et réglementaire.

- Éclairage public : coût au prorata de la population couverte en EP soit moins de 1000 € / an
- Numérique : coût 2500 € / an

Il s'agit de sujets techniques (participer aux groupes de travail) mais également de bénéficier de l'aspect juridique (connaître les annonces gouvernementales). Le total de l'adhésion à ces options s'élève à 6018 € à ajouter au montant de la cotisation annuelle.

Le comité syndical approuve à l'unanimité, l'adhésion à ces nouvelles options.

Projet « Hercule » - EDF

À la fin de la séance le Président laisse la parole à Monsieur Dominique TAFFOREAU.

Monsieur TAFFOREAU expose à l'assemblée le projet « Hercule » qui est actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Ce projet vise à scinder EDF en trois entités : la réorganisation prévoit de créer une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires et réseau de transport, une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, et une troisième (EDF Azur) qui concernerait les barrages hydroélectriques. Ce « démantèlement » risque de supprimer la fin du tarif unique national et l'égalité de traitement entre les populations rurales et urbaines. Il énonce que le 21 janvier la FNCCR a adopté une motion contre ce projet.

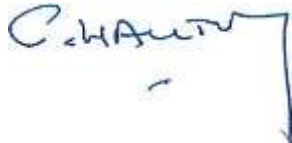
Philippe AUVRAY précise que ce projet peut être dangereux pour Enedis et pour la qualité des réseaux. À terme la question sur l'égalité de la qualité de service sur le territoire national peut être posée. Les AODE travaillent en lien avec Enedis (lien avec le contrat de concession, engagés sur des plans pluriannuels d'investissements), il est important de rester attachés aux valeurs du service public.

Le Président remercie les membres présents et clôture la séance.

Fin de la séance à 16H00.

Le secrétaire de séance

Charles HAUTON



Le Président

Philippe AUVRAY

